

## PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION DES FORETS CONTRE LES INCENDIES – DEUX-SEVRES

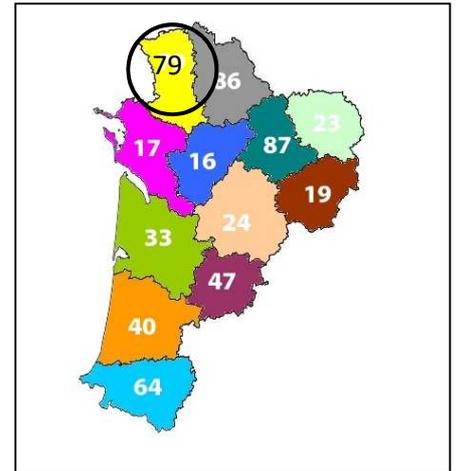
Année de réalisation : 2007

Durée de validité : 10 ans

Organisme(s) en charge de l'élaboration : DDT

Financier : DRAAF

Diffusion : Mairies, SDIS, CD...



Format : papier – pdf –

<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Biodiversite-chasse-foret-et-haies/Foret-et-protection-des-haies/Defense-des-forets-contre-l-incendie/Plan-departemental-de-protection-des-forets-contre-les-incendies>

Territoire couvert : massifs forestiers 79

Echelle de travail : commune

Animation : NON

Contenu :

Plan d'action

Pas de cartographie des voiries.

Multifonctionnalité : carte des enjeux environnementaux et patrimoniaux

Taux de réalisation : NON

Cartographie des projets : NON

Coûts : NON

### PRINCIPALES CONCLUSIONS

Cartographie des massifs à risque

Citation du rapport page 38 :

« Considérant que les secteurs d'aléa très faible ou faible, voire moyen, peuvent être exclus de l'application de l'article L321-6 du code forestier, il a été décidé qu'aucun massif forestier du département ne méritait d'être considéré comme étant véritablement à risque. »